



BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 1 OCTOBRE 2024 À 18H00
Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents :

1	AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
2	AIX-LES-BAINS	FRUGIER Michel	
3	AIX-LES-BAINS	MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
4	BOURDEAU	DRIVET Jean-Marc	Pouvoir de Nathalie FONTAINE
5	BRISON SAINT INNOCENT	CROZE Jean-Claude	
6	CHINDRIEUX	BARBIER Marie-Claire	Pouvoir de Armelle PERSON
7	CONJUX	SAVIGNAC Claude	
8	DRUMETTAZ-CLARAFOND	BEAUX-SPEYSER Danièle	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
9	ENTRELACS	BRAISSAND Jean-François	
10	LA BIOLLE	NOVELLI Julie	
11	LE BOURGET DU LAC	MERCAT Nicolas	
12	LE BOURGET DU LAC	SIMONIAN Edouard	
13	PUGNY-CHATENOD	CROUZEVALLE Bruno	
14	RUFFIEUX	ROGNARD Olivier	Pouvoir de Brigitte TOUGNE-PICAZO
15	SAINT OFFENGE	GELLOZ Bernard	
16	SAINT PIERRE DE CURTILLE	DILLENSCHNEIDER Gérard	
17	TRESSERVE	LOISEAU Jean-Claude	
18	TREVIGNIN	CHAPUIS Nicolas	
19	VIVIERS-DU-LAC	AGUETTAZ Robert	
20	VOGLANS	MERCIER Yves	

17 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS	Thibaut GUIGUE
GRESY-SUR-AIX	Florian MAITRE
VIONS	Manuel ARRAGAIN

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 24 SEPTEMBRE 2024, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 10 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 20 présents et 4 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 2 Année : 2024

Exécutoire le : 09 OCT. 2024

Publiée / Notifiée le : 09 OCT. 2024

Visée le : 08 OCT. 2024

MARCHÉS PUBLICS

Marché n°2024-32 – Fourniture et mise en œuvre de panneaux photovoltaïques sur le site d'AQUALAC à Aix-les-Bains - Attribution

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac déploie une politique en matière de transition énergétique, notamment en termes d'équipement et d'installation sur ses bâtiments. La baisse de la consommation énergétique et le développement de la production solaire font partie des enjeux et des priorités de Grand Lac.

Le site d'AQUALAC fait partie des bâtiments pouvant recevoir un nouveau système de production d'énergie, avec l'installation d'une centrale photovoltaïque en toiture.

Les travaux consistent à renforcer la structure, à fournir et mettre en place la centrale photovoltaïque sur la toiture du site, ceci comprenant tous les travaux annexes, ainsi que la dépose et la repose du plafond tendu, située dans la zone intérieure des bassins.

La maîtrise d'œuvre retenue pour ce marché (marché 23054) est le groupement d'entreprise MADIGNIER ARCHITECTE (mandataire) / INDDIGO (BE photovoltaïque) / COGECI (BE Structures).

L'opération a fait l'objet d'un allotissement.

Le lot 1 (fourniture et pose des panneaux photovoltaïques) a été déclaré infructueux en raison de l'absence d'offre régulière. Les lots 2 (renforcement structure bois.) et 3 (Plafonds tendus) ont été attribués aux entreprises lors du Bureau du 4 juin 2024.

Pour rappel, le lot 2 a été attribué à l'entreprise RENOFORS pour un montant de 84 814, 73 € HT et le lot 3 a été attribué à l'entreprise EURL MEUNIER pour un montant de 29 786 € HT.

Le lot 1 a été relancé et il convient aujourd'hui de procéder à son attribution.

La date limite de réception des offres a été fixée au 22 juillet 2024 à 12h00.

3 offres ont été réceptionnées.

Les critères de jugement des offres sont :

- 60% prix,
- 40% valeur technique de l'offre.

Après analyse des offres, la Commission des Procédures Adaptées réunie le 03 septembre 2024 propose d'attribuer le marché à l'entreprise SOLTELIS pour un montant de 244 219.32 € HT, soit 17.21% de moins que l'estimation du Maître d'œuvre (295 000.00€ HT).

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'attribution du lot 1 du marché précité à l'entreprise indiquée,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché avec l'entreprise indiquée.

- Délégués en exercice : 33
- Présents : 20
- Présents et représentés : 24
- Votants : 24
- Pour : 24
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 1^{er} octobre 2024

Le Président,
Renauld BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 2 : Marché n.2024-32 - Fourniture et mise en oeuvre de panneaux photovoltaïques sur le site d'AQUALAC à Aix-les-Bains - Attribution

Date de transmission de l'acte : 08/10/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 08/10/2024

Numéro de l'acte : d5167 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20241001-d5167-DE

Date de décision : 01/10/2024

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.2. Dossier du marché (travaux, fournitures, services)